

PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SECRETARIAT GENERAL
Pôle sécurité routière
Mme Béatrice WARGNIER, coordinatrice

Règlement et bulletin d'inscription **journée trajectoire de sécurité routière Moto** **du 22 mai 2016**

Présentation :

La journée trajectoire de sécurité routière Moto se déroulera à Digne-les-bains le dimanche 22 mai 2016 au départ de La Brillanne et de Digne-les-Bains. Elle est organisée conjointement par la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et l'Escadron départemental de Sécurité Routière. Elle est ouverte aux conducteurs motocyclistes titulaires d'un permis A ou A2 récents.

Cette journée, financée par le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière des Alpes-de-Haute-Provence, vise à améliorer la sécurité des motards dans leur pratique de la motocyclette en circulation, par une connaissance approfondie des risques liés à cette activité et une meilleure maîtrise de leur véhicule.

Sécurité – Formalités :

La journée se décomposera en 3 temps : au départ de la *place du Bon Accueil à la Brillanne* **ou** de la *Direction Départementale des Territoires, avenue Demontzey à Digne-les-Bains*, une présentation théorique de la trajectoire de sécurité telle quelle est enseignée à l'école de gendarmerie, une mise en pratique dans le flux de la circulation encadrée par les gendarmes. Un rassemblement s'ensuivra à la DDT à Digne-les-bains pour un repas commun. L'après-midi sera consacré à des ateliers pratiques de freinage d'urgence/ évitement dispensée par une auto-école partenaire.

Les inscriptions sont limitées à 40 participants (16 à la Brillanne et 24 à Digne).
Pour faciliter l'organisation, il est demandé aux participants, dûment inscrits, de se présenter à **8h30 le matin.**

Une tenue permettant le respect des règles élémentaires de sécurité à moto sera exigée : casque, gants, pantalon, veste, chaussures fermées.

Cette opération étant conçue dans un esprit de prévention et de sécurité, tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement, constaté par les organisateurs, fera systématiquement l'objet d'une exclusion immédiate du participant.

